



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction du cabinet

Service interministériel de défense
et de protection civiles

Affaire suivie par SIDPC
Tél : 04 50 33 61 76

pref-defense-protection-civile@haute-savoie.gouv.fr

Annecey, le 19 décembre 2013

Le préfet de la Haute-Savoie

à

Destinataires *in fine*

Objet : Campagne 2013-2014 de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

Pièces jointes : 5

Le monoxyde de carbone tue chaque année une centaine de personnes. En Rhône-Alpes, 357 personnes ont été intoxiquées en 2012 (45 en Haute-Savoie), dont 4 en sont décédées.

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et non irritant, produit par la combustion incomplète de matière carbonnée, le plus souvent lors d'un manque d'aération associé au dysfonctionnement d'un appareil de chauffage, de production d'eau chaude ou à l'utilisation inadaptée de moteurs thermiques.

Tous les appareils à combustions, chaudières, chauffe-eau, gazinières, poêles, cheminées, inserts, mais aussi les chauffages d'appoint et certains outillages (chalumeaux, décapeurs...), sont concernés. Tous les combustibles peuvent dégager du CO : bois, fuel, gaz, charbon.

Le monoxyde de carbone frappe le plus fortement :

- les personnes en situation précaires : situation de mal logement ou personnes logeant en résidences mobiles ;
- les lieux de culte, locaux associatifs ou les salles mises à disposition du public (salle des fêtes, etc.) dont les systèmes de chauffage peuvent être mal entretenus ou utilisés de façon inappropriée (trop longtemps par exemple, notamment lors du pré chauffage de la salle) et lorsque la ventilation du local est insuffisante.

La lutte contre ce fléau est l'affaire de tous : services de secours, maires, citoyens, responsables des lieux de culte, etc. C'est pourquoi, j'invite chacun d'entre vous à relayer le plus largement possible les messages de prévention suivants auprès des particuliers d'une part (1), et au sein des établissements recevant du public à risque d'autre part (2).

1/ A l'endroit des particuliers, les gestes de prévention suivants doivent être adoptés :

- faire entretenir les appareils de production de chauffage et d'eau chaude (chaudières, chauffe-eau, inserts, poêles) ;
- faire ramoner et vérifier les conduits d'évacuation de fumée ;
- ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- ne jamais obstruer les grilles de ventilation, même par grand froid et aérer quotidiennement son habitation ;
- ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc. ;
- placer à l'extérieur les groupes électrogènes, barbecues.

2/ Parmi les établissements recevant du public, je demande aux responsables religieux et aux maires de porter une attention particulière à la diffusion des messages de prévention suivants au sein des différents lieux de culte. Ils accueillent souvent un public très important, dans des locaux où les appareils de chauffage fonctionnent à pleine puissance sur de courtes périodes et où la ventilation naturelle est souvent insuffisante. Ce mode de fonctionnement est propice à l'accumulation de gaz brûlés pouvant intoxiquer rapidement le public.

Pour ces établissements, vous trouverez-ci-joint :

- une fiche élaborée par l'INPES sur la prévention des intoxications dans les lieux de culte, à mettre à disposition du public sur site,
- une note de rappel sur la réglementation en matière de sécurité contre les risques d'incendie et de panique applicable à ce type d'établissement.

L'information sur l'ensemble des gestes et bonnes pratiques figure dans les documents, les spots radios et les vidéos réalisés par l'INPES. Ces supports de campagne (affiches, dépliants, spots) sont téléchargeables sur les sites internet de la préfecture de la Haute-Savoie (<http://www.haute-savoie.gouv.fr>) et de l'INPES (www.inpes.sante.fr et www.prevention-maison.fr), ou disponibles sur simple demande en préfecture.

Parce que vous constituez un relais important dans la prévention de ces accidents, je vous remercie par avance pour votre participation à cette action qui, menée année après année, nous permettra de poursuivre notre rôle sanitaire d'information des publics.

*Je compte sur votre mobilisation,
qui permettra de préserver des
vies.*

Le préfet,



Georges-François LECLERC

Destinataires :

Mesdames et messieurs les maires du département

Monsieur le directeur départemental des services de l'éducation nationale

Monsieur le président du conseil général

Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale

Monsieur le directeur du service départemental d'incendie et de secours

Mesdames et messieurs les représentants des cultes

Pour information à :

Messieurs les sous-préfets